

Paris, le 14/04/2023 N°769

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'une consultation publique sur l'accessibilité dans les bâtiments du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en vue des Jeux olympiques et paralympiques 2024

Dans la perspective de l'organisation des JOP 2024 et de l'accueil de tous les publics, personnes âgées et en situation de handicap, la Direction générale des Entreprises (DGE) lance une consultation publique à destination des professionnels du tourisme (hôtels, cafés, bars, restaurants). L'objectif est de faire un état des lieux de l'accessibilité de leurs établissements, afin de constater les améliorations à apporter (renforcement du recensement des établissements accessibles, accompagnements possibles et meilleure information des professionnels aux obligations légales, etc.).

L'organisation d'un évènement international de l'ampleur des JOP 2024 sera l'occasion de conforter le positionnement de la France en tant que première destination touristique mondiale. Pour y parvenir, la prise en compte de l'accessibilité de tous les publics par les professionnels du tourisme doit être une priorité.

Sous l'impulsion d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, la DGE lance une consultation publique en ligne à destination des professionnels du secteur HCR (hôtellerie, café, bars, restaurants).

Ce questionnaire est ouvert **jusqu'au 4 mai 2023** et disponible à l'adresse suivante : https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/tourisme/paris2024-consultation-sur-l-accessibilite-des-etablissements-de-tourisme

Dans cette lignée, le référencement de l'offre accessible est essentiel. Les professionnels qui se sont engagés dans une démarche de mise en accessibilité de leurs établissements peuvent référencer leurs établissements sur la plateforme de l'Etat <u>acceslibre</u>. Nous encourageons les professionnels du secteur à se signaler sur ce portail, s'ils répondent aux exigences demandées.

Pour Olivia Grégoire, « La France a comme renommée internationale sa qualité et son sens de l'accueil. Cette qualité doit l'être tout autant pour les personnes en situation de handicap. Il est donc primordial d'avoir une cartographie des hôtels, restaurants, cafés, bars et hôtels qui soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Il est tout aussi essentiel que les professionnels aient à portée de main les outils et moyens de le faire savoir. La consultation publique initiée permettra d'avoir un état des lieux de l'existant, de recenser les besoins des professionnels et des clients et d'engager les actions nécessaires, dans l'optique notamment de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024 mais aussi plus globalement pour assurer un accueil adapté dans le long terme ».

Selon Geneviève Darrieussecq: « Les Jeux de Paris 2024 sont une formidable opportunité d'accélérer l'accessibilité de notre pays. D'abord, parce qu'il en va de notre devoir d'accueillir les spectateurs venus du monde entier dans de bonnes conditions. Mais aussi parce que nous avons l'obligation collective de permettre à chacun de pouvoir aller au restaurant, programmer un voyage, retrouver ses proches dans un café sans se poser la question préalable de l'accessibilité de l'établissement. La Conférence nationale du handicap accompagnera cette transformation, essentielle pour nos concitoyens en situation de handicap ».

Contacts presse:

Cabinet d'Olivia Grégoire : 01 53 18 46 23 - <u>presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Cabinet de Geneviève Darrieussecq : 01 40 56 89 04 - sec.presse.cabph@social.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr